

Le Café du Commerce au Molard, à Genève : un édifice ancien dans une perspective d'avenir

Autor(en): **Beerli, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **44 (1971)**

Heft 9

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Café du Commerce au Molard, à Genève

23

L'équilibre fragile du Molard

Site historique, espace civique, place marchande ouverte sur les rues Basses, lieu de rencontres privilégié au centre de Genève, plus animé que jamais depuis sa fermeture partielle à la circulation, le Molard est pourtant menacé, par sa situation même, de subir peu à peu le sort des autres places de la Basse-Ville, «sous l'impulsion de forces économiques impétueuses» (W. Ostrowski, colloque du Conseil international des monuments et des sites, 1967) forces généralement fatales au «tissu délicat» des quartiers anciens.

La place atteste encore ce caractère polyvalent, souple, qui est la qualité fondamentale de la vie citadine («grand nombre d'utilisations simultanées ou successives»)¹, mais une observation sociographique sur les dix dernières années nous montre combien cet équilibre est fragile, et que les maux qui guettent le cœur des villes

modernes – concentration et régression du nombre des activités, disparition progressive de l'habitat, de l'artisanat, du petit commerce – peuvent se vérifier au Molard². Cette étude reste malheureusement inédite et inaccessible au public, comme l'ensemble des recherches, analyses et expertises exécutées pour le Département des travaux publics de Genève à propos du problème du Molard.

L'existence d'une «zone protégée» de caractère historique, et la tendance au maintien du cadre traditionnel (65% du pourtour de la place est vieux de plus de deux siècles) ont ralenti le rythme de cette désagrégation de l'environnement bien connue des urbanistes américains³ et déjà évidente le long des quais de Genève.

Toute opération de rénovation urbaine non contrôlée dans un secteur où le prix du sol (plus de 20 000 fr. le m²) est hors de proportion avec la valeur des immeubles eux-mêmes, ne peut qu'accentuer le phénomène. Néanmoins,



la maison N° 9 («Négociants»), déjà vidée de ses locataires, mal entretenue par un propriétaire qui se préparait à la vente ou à la démolition, édifice vieux d'un siècle environ, sans autre valeur architecturale que celle «d'accompagnement», s'avérera difficile à défendre selon la législation actuelle. Au contraire, le cas du N° 7, «Café du Commerce», mérite réflexion.

Les forces en présence

Les opérations prévues au Molard suscitent des réactions très vives et constituent ainsi un «test» remarquable de la conscience qu'ont divers milieux des transformations de l'environnement urbain.

Promoteurs : ils représentent l'élément dynamique des transformations, par la triple exigence de rentabilité, de rationalité et de modernité.

Associations d'intérêt public : ont pris position pour le classement du «Commerce», le «Heimatschutz», la Société d'histoire et d'archéologie, «Le Guet», la Compagnie de 1602, l'Institut de la vie.

Population : un Groupement (spontané) pour la défense du Molard a lancé une pétition demandant le maintien de «l'architecture de la place, garante de la diversité de ses fonctions» et a recueilli 16 000 signatures en un mois.

Autorités cantonales : contre le préavis des commissions consultées (sites, urbanisme, architecture, et commission d'étude ad hoc), le Conseil d'Etat a autorisé les démolitions.

Autorités fédérales : intervention d'une Commission d'étude (base: Article 24 sexies de la Constitution concernant les «sites évocateurs du passé»).

Appuis extérieurs en faveur de la conservation: professeurs P. Hofer (ETH Zurich), O. Demus (Université de Vienne), R. Pane (Université de Naples), F. Bucher (Harpur University New York), M. Fr. Sorlin, inspecteur général des Monuments, Paris, et rapporteur du Conseil de l'Europe pour les problèmes de sauvegarde des centres historiques, M. Duncan Sandys, président d'Europa Nostra, Londres, etc.

Aspect théorique de la question⁵

Conclusions de la Conférence de Gubbio sur la sauvegarde et l'assainissement des centres historiques, 1960 : «Refusant... la réfection imitative, la démolition d'édifices participant à un ensemble même de valeur modeste... les experts préconisent des opérations d'assainissement conservatoire, basées sur une évaluation préliminaire approfondie de caractère historico-critique, et respectant la structure sociale du quartier concerné.»

Résolutions de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, à Saint-Jacques-de-Compostelle, 1961.

«4. Il est indispensable d'assigner aux bâtiments historiques une fonction adéquate: une activité trop dynamique peut briser les cadres historiques du bâtiment ou du quartier.»

Intervention de Bruno Zevi au Congrès de Venise «Gli Architetti moderni e l'incontro tra Antico e Nuovo», 1965:

«Les compromis tels que le «classique modernisé» ou le «moderne ambientisé» sont autant de manières de trahir le passé.»

Colloque du Comité international des monuments et des sites à Cacérès, 1967 (sur la restauration des ensembles historiques), François Sorlin:

«L'intérêt historique, archéologique ou artistique consiste moins dans le caractère monumental de tel ou tel édifice considéré isolément que dans la qualité du groupement considéré («intérêt collectif»).»

Professeur Otto Demus, à propos du Molard (Vienne, décembre 1970): «Historische Ensembles, wenn sie halbwegs ihre Geschlossenheit bewahrt haben, sollten unter allen Umständen erhalten werden.»

La thèse de la conservation «à tout prix» d'éléments, même modestes, d'un ensemble historique peut s'appuyer sur la Recommandation de l'Unesco pour la sauvegarde des paysages et des «sites urbains» menacés par les travaux de construction et par la spéculation foncière (1962).

Précisions sur le bâtiment du «Commerce»

Comme la grande masse des édifices d'honnête qualité du XVIII^e siècle genevois, cette maison n'avait jamais été



étudiée et ne figurait pas parmi les rares exemples présentés dans «La Maison bourgeoise en Suisse»⁶. On la trouve sur le plan Billon, vers 1730, avec son pendant, de l'autre côté de la rue Neuve, dont la percée avait été décidée par le Petit Conseil dès 1721. Les deux maisons symétriques s'élevèrent donc simultanément, sous la surveillance des autorités, qui tenaient à conférer quelque noblesse à ces demeures situées en face des Halles de la République de 1690. Tout cet ensemble subsiste: les Halles (de la Caisse hypothécaire au Grand-Passage), la maison Deville, N° 5 (au nord de la rue Neuve), un peu «banalisée» par une rénovation, et la maison Caille, N° 7, abritant un «Café du Commerce» depuis 1828, fort bien conservée, avec un étage supplémentaire, soigneusement exécuté, de 1903. Ami Caille (1666-1740), bâtisseur du

numéro 7, était un financier, allié par ses filles à deux familles patriciennes, les Trembley et les De la Rive. Pourtant sa maison, distinguée mais sobre, ne cherche pas à rivaliser avec les hôtels aristocratiques de la Haute-Ville. Par ses quatorze arcades en anse de panier, elle reste en contact vivant avec la place et la rue. Un salon du deuxième étage, de la fin du XVIII^e siècle, conserve sa cheminée à urnes Louis XVI et son décor complet de boiseries avec guirlandes et trophées en relief (instruments à cordes; instruments de jardinage). L'appareillage des murs est impeccable, la mouluration élégante, l'état de conservation de la molasse satisfaisant du haut en bas (érosion superficielle sur la face ouest) selon l'avis d'un géologue consulté. L'escalier possède encore ses fers forgés d'époque, entamés par une cage d'ascenseur. L'occupation des lieux est à l'image du Molard: café-restaurant, étude d'avocat, bureau et entrepôt d'une boutique, logements, atelier de bijoutier!

Techniques d'intervention; contenant et contenu

Le sous-sol, comme dans tout ce secteur gagné peu à peu sur le lac, exige une grande prudence en cas d'intervention. L'immeuble, partiellement excavé, repose sur un radier dans des conditions encore mal connues. En principe, la technique moderne et l'expérience de cas analogues permettent toutes sortes de solutions, plus ou moins onéreuses, de restauration avec reconstruction partielle.

La question fondamentale se situe sur un autre plan.

Il faut savoir quel contenu un promoteur peut exiger d'un édifice historique.

Si les autorités font respecter rigoureusement les limites légales d'une «zone protégée» pour sa qualité architecturale traditionnelle, la valeur marchande du sol doit fléchir par rapport à la cote spéculative. Et les exigences de rentabilité du propriétaire doivent diminuer d'autant, de même que ses exigences de modernité dans les installations et de rationalisation de l'exploitation.

Or un bâtiment historique de cette qualité, après quelques réaménagements internes intelligents et prudents, et une restauration de surface peu coûteuse, représente une valeur culturelle impossible à chiffrer, pour l'ensemble de la population, et sans commune mesure avec le «manque à gagner» d'un propriétaire momentané.

Nous sommes ainsi ramenés de la technique à l'économie et de l'économie à une option qui suppose une autre échelle des valeurs.

L'exigence d'authenticité

Honnêteté dans le rapport contenant-contenu, et fidélité du contenu à la vocation de la place, enfin, dans le matériau lui-même, qualité irremplaçable et peut-être un peu mystérieuse du «vécu», dimension de la mémoire.

Est-ce là une vue théorique ?

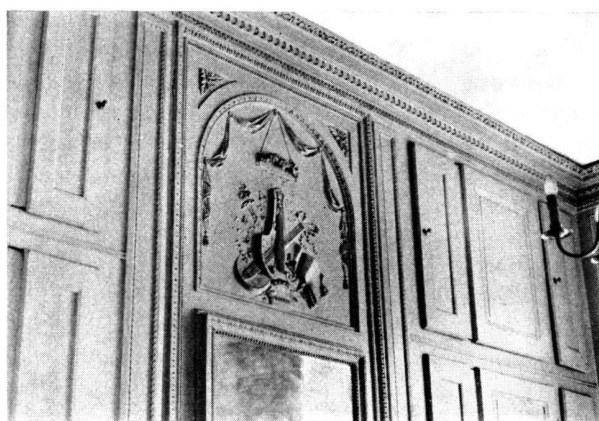
Pourquoi les enfants restent-ils attachés à telle poupée qu'ils ont traînée partout, à cet ours en peluche tout râpé, auquel il manque même une oreille, une patte, un œil ?

L'attachement des habitants pour un coin de leur ville n'a aucun rapport avec la «consommation» de curiosités plus ou moins truquées par un troupeau de touristes.

Les psychologues savent que l'objet ancien a un statut spécial, qu'il est «vécu autrement», que sa valeur est mythologique (J. Baudrillard)⁷. Les objets actuels, fonctionnels, qui assurent plus ou moins bien l'environnement dans l'espace, n'assurent pas l'environnement dans le temps. «Le temps de l'objet mythologique c'est le parfait, c'est ce qui a lieu dans le présent comme ayant eu lieu jadis.» L'exigence à laquelle répondent les objets anciens est celle d'un être définitif, un être accompli. On peut retrouver dans la quête de l'objet ancien «la maîtrise imaginaire de la naissance et de la mort» soit d'une part, la «nostalgie des origines» (régression vers la mère), d'autre part une «exigence d'authenticité» (cherchant l'empreinte de la filiation paternelle).

L'enquête sociologique récente sur le Molard a confirmé le besoin d'identification, de sécurisation, de signification qui attirait les citoyens en ce lieu.

L'idée de Lynch que la réalité de la ville est l'espace perçu par ses usagers⁸ a donné consistance à la notion d'ambiance. Comme le dit R. Pane, «l'ambiance n'est pas un accessoire, mais la vie et la respiration des œuvres que nous voulons sauvegarder»⁹. Nous sentons mieux aujourd'hui la vanité de tout déguisement pseudo-historique d'un édifice nouveau.



Les motifs d'hygiène et de santé publique, évoqués si souvent pour justifier les démolitions, doivent inclure maintenant l'équilibre psychique de citoyens traumatisés par les chocs de la ville moderne et seront bientôt les meilleurs arguments pour la conservation d'ensembles anciens.

La continuité

L'exigence d'authenticité tient compte de l'évolution à venir¹⁰. Avec l'explosion urbaine et la disproportion quantitative, de plus en plus forte, entre les quartiers anciens et la ville nouvelle, avec ses grands ensembles, ses cités satellites et sa banlieue, la valeur d'identité, de mémoire, de témoin d'une certaine qualité de vie, ira croissant. D'ici une génération ou deux, ces qualités inhérentes aux édifices historiques seront inestimables par leur rareté relative.

Cependant, il serait bon de dépasser une telle opposition schématique de la «ville ancienne» et de la «ville moderne», opposition encore marquée par l'habitude du zoning et par la commodité de divisions administratives.

Par rapport à la Haute-Ville de Genève, isolée par sa topographie, et en danger de devenir un ghetto culturel ou touristique (lanternes, antiquaires, etc.), le Molard présente précisément la vertu de l'ouverture et de la continuité. Ses bâtiments historiques eux-mêmes ont évolué avec le temps et le montrent. Un programme de mise en valeur «muséographique» serait aussi dangereux qu'un programme de démolitions et de reconstructions plus ou moins «adaptées au cadre».

La place du Molard, à Genève

Adaptation d'un lieu historique

à l'évolution d'une cité

par Charles Brillard, architecte

27

Il n'était guère possible, on le voit, d'isoler le cas du «Caté du Commerce» du problème d'ensemble du centre urbain et de son avenir, c'est-à-dire de sa continuité, dans le temps et dans l'espace.

Continuité historique dans la vocation et la vie des espaces et des édifices – continuité architecturale. A partir d'un centre, encore animé, par miracle, perspective d'une lente réhabilitation des quartiers momentanément livrés à des fonctions destructrices. L'autre éventualité – la ville discontinue – signifiant sans doute, à plus ou moins longue échéance, la mort de la ville. André Beerli.

Le 18 décembre 1970 une demande d'autorisation de démolition et de reconstruction des immeubles situés à la place du Molard 7 et 9 était déposée par leurs propriétaires qui exploitent également les Brasseries du Commerce et des Négociants, occupant le rez-de-chaussée de ces bâtiments. Leur volonté était de conserver ces établissements actuellement vétustes et, pour ce faire, de les transformer en les adaptant aux conditions modernes de l'hygiène et d'un équipement rationnel conforme aux besoins et désirs de la clientèle et des employés.

L'immeuble N° 9 a été édifié vers 1870 avec des matériaux hétéroclites et son architecture ne présente aucun caractère artistique ou historique; elle est impersonnelle et banale.

L'immeuble N° 7, situé à l'angle de la place et de la rue Neuve-du-Molard, offre plus d'intérêt. Il a été construit en trois étapes. Le rez-de-chaussée et les deux premiers étages à la fin du XVIII^e siècle, le 3^e étage au cours du XIX^e siècle et le dernier étage en 1903. Ses façades expriment ces trois périodes, elles sont peut-être pittoresques mais hybrides, sans unité de conception et les rapports de leurs divers éléments sont discutables.

Cette date du 18 décembre devait marquer le début d'un débat qui devint rapidement public et dont certains éclats allaient franchir les frontières du canton de Genève et troubler la sérénité même du Palais fédéral.

La cité de Calvin est pauvre en places anciennes. Cela provient de son histoire et de son évolution démographique très particulière. Du XVI^e siècle au milieu du XIX^e siècle, plus de 15 000 nouveaux habitants durent trouver asile dans une ville dont la superficie n'avait pas augmenté. Pour loger cette population, il fallait trouver de la place en construisant des maisons dans les jardins, en surélevant les habitations de plusieurs étages. Ainsi s'est constituée la physionomie très particulière des vieux quartiers de la cité, avec leurs places sans grandeur, leurs rues étroites bordées de maisons trop hautes, leurs cours sombres encombrées de bâtisses, leurs allées obscures et profondes. De là cette disproportion entre les rues, les cours, les places et leur cadre architectural.

Au Moyen Age, le Molard était un port de débarquement et le lac pénétrait par le bassin à l'intérieur des murailles. Lorsque son usage fut abandonné, on le combla avec des remblais, ce qui permit la création d'une place importante qui devint rapidement le centre commerçant et politique des bas quartiers. Les bâtiments qui la bordent n'ont pas échappé à l'évolution économique des rues Basses, dont

¹ C. Soucy, «Centres-villes et régulations sociales», «Urbanisme», N° 117, Paris 1970.

² Contribution du sociologue M. Bassand au 2^e Rapport sur l'aménagement de la place du Molard, février 1971.

³ Jane Jacobs, «The Death and Life of great American cities», New York 1961.

⁴ Cf. notre analyse dans «Werk», 1970, N° 2.

⁵ Cf. les Actes des congrès mentionnés, ainsi que le fascicule «La défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques», Conseil de l'Europe, Strasbourg 1963.

⁶ «La Maison bourgeoise en Suisse, canton de Genève», 1912, rééd., Zurich 1940.

⁷ J. Baudrillard, «Le système des objets», Paris 1968, pp. 104–108.

⁸ K. Lynch, «The image of the city», Cambridge, Mass. 1960.

⁹ R. Pane, «Attualità dell'ambiente antico», Firenze 1967, p. 18.

¹⁰ Cf. F. Sorlin, «L'avenir du passé», Conseil de l'Europe, Strasbourg 1969.